

ASSEMBLEE BOURGEOISE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2019

Elle suit directement l'assemblée communale ordinaire. Le Président, Stéphane Brosy, ouvre l'assemblée à 21h30 en présence de 16 ayants-droit. Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 1er mars 2018.
2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2044 du ban de Pleigne.
3. Divers

Le Conseil communal fait une proposition de modification de l'ordre suite à une erreur. Il propose l'ordre du jour suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 1^{er} mars 2018.
2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2276 du ban de Pleigne.
3. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant les feuillets n° 439 et 2276 du ban de Pleigne.
4. Divers

Le Président passe au vote. Cet ordre du jour est accepté avec les modifications proposées

Sont nommés scrutateurs : Patrick Guenat et Marcel Odiet

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 1^{er} mars 2018 qui est accepté tel que rédigé. Merci à Mme Myriam Joray, secrétaire a. i. pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2276 du ban de Pleigne.

M. Gérald Chételat rapporte sur ce point. Il s'agit d'une question purement administrative. Celle-ci servira le jour où BKW Energie SA doit accéder à ces installations pour des travaux de maintenance.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière.

M. Blaise Guenat demande s'il y a une participation financière de BKW pour la fouille. Oui, BKW a participé mais on ne connaît pas le montant exact par cœur.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée bourgeoise accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2276 du ban de Pleigne.

3. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant les feuillets n° 439 et 2276 du ban de Pleigne.

Idem qu'au point 2.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandé, le Président passe au vote. L'assemblée bourgeoise accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant les feuillets n° 439 et 2276 du ban de Pleigne.

4. Divers

M. Philippe Keller remarque qu'aucun membre de la Commission Bourgeoise n'est présent ce soir et trouve que c'est un manque de respect. Il demande au Président (Marcel Odiet) de bien vouloir leur en toucher un mot. M. Marcel Odiet explique qu'il ne peut pas faire grand-chose si ce n'est les sensibiliser.

M. Gervais Marchand demande s'il y a un inventaire des parcelles de la Bourgeoisie et de la Commune qui ont un contrat de bail. Oui, une liste existe mais on ne sait pas dans quelle mesure on peut la donner par rapport à la protection des données. Voir ce qu'il en est.

M. André Odiet explique que la Commune a mis en dépôt public diverses modifications en lien avec le nouveau lotissement de la Vie de Ferrette. Or, la Commission bourgeoise n'a pas été mise au courant. C'est une erreur de la part des autorités. Sur le fond tout le monde est d'accord et il s'agira d'améliorer les informations entre les diverses commissions communales et le Conseil.

André Odiet estime que le Conseil communal doit prévenir les propriétaires et que même si la Bourgeoisie est gérée par la commune elle a le droit d'opposition et elle aurait dû être prévenue par le biais de la Commission bourgeoise. Le maire lui explique que tout le monde a le droit de faire opposition. Marcel Odiet explique que selon le règlement communal, le Conseil communal gère les biens de la Bourgeoisie donc il est dans son droit de ne pas avertir la Bourgeoisie. M. Stéphane Brosy explique qu'il faut bien faire attention au fait que la Commission bourgeoise est uniquement consultative. Gérald Chételat explique qu'il n'y a aucune perte pour la Bourgeoisie mais juste une haie en plus et que le locataire est d'accord.

Philippe Keller pense que c'est important que ce soit un conseiller bourgeois qui fasse partie de la commission bourgeoise et qui s'occupe des biens de la Bourgeoisie.

Le maire Hubert Frainier explique qu'il aime consulter. Dès lors, il aimerait nommer M. Eduard Belser, ancien conseiller d'Etat BL, ancien conseiller aux Etats (sénateur) BL et ancien vice-président de la Banque Nationale Suisse, qui a œuvré de nombreuses années à la Fondation du Lac de Lucelle, citoyen d'honneur de la Bourgeoisie de Pleigne. Le Conseil communal aimerait connaître la position des personnes présentes ce soir.

Philippe Keller demande si c'est l'assemblée communale qui doit donner la citoyenneté à cette personne et ensuite la bourgeoisie qui doit accepter. Nous devons encore vérifier toutes ces questions administratives, notamment le RO de la commune aux articles 3 et 28.

Gervais Marchand explique qu'il n'est pas très connu à Pleigne alors pourquoi lui. André Odiet explique qu'il y a un risque que d'autre viennent frapper à la porte.

Marcel Odiet explique que ça pourrait se faire dans d'autres grandes Bourgeoisies mais qu'ici ça serait compliqué et ça ouvrirait trop de portes. Il est clair que nous pouvons le remercier mais autrement. Eventuellement une place Belser à Lucelle.

Le maire estime qu'un vote n'est pas possible ce soir, le sujet ne figurant pas à l'ordre du jour. Cependant, les avis étant plutôt négatifs, le Conseil communal va étudier une autre piste.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 22h05

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux